

Communiqué du 25/09/2012

**CONCERTATION SUR  
LA REFONDATION  
DE L'ÉCOLE :**  
**il ne peut y  
avoir de  
consensus sur  
la destruction  
des droits et  
l'acceptation des  
contre-réformes**



**SEIGNOSSE 2013**  
**16<sup>ème</sup> congrès 8 au 12 avril**

# FO LA DIFFÉRENCE FO L'INDÉPENDANCE

Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle,  
de la Confédération Générale du Travail - Force Ouvrière  
6/8 rue Gaston Lauriau - 93513 MONTREUIL CEDEX - Tel : 01 56 93 22 22 - Fax : 01 56 93 22 40 - email : fnecfp@fo-fnecfp.fr

Cette semaine s'achève la concertation mise en place le 5 juillet 2012 par le Premier ministre et le ministre de l'Éducation nationale.

FO a participé aux groupes de travail à tous les niveaux.

FO est intervenue sur ses mandats d'organisation syndicale indépendante.

A grands renforts d'arguments, les premières conclusions annoncées se voudraient consensuelles, les différences entre les organisations syndicales effacées, les divergences avec les multiples représentants de la « société civile » balayées, et tout cela au nom d'une école refondée par tous, dans une « vision commune » de l'école et de la République.

Pour FO, il n'est pas question d'abandonner les revendications sur le pupitre de la refondation. Nous l'avons dit à de nombreuses reprises, le rôle de notre organisation syndicale n'est pas de colégiférer.

FO ne saurait être engagée dans une logique de consensus, et donc par les conclusions ou synthèses des divers groupes de travail, quelle qu'en soit la forme.

Pour FO, il n'est pas question de renoncer au nom d'un supposé « intérêt commun » au statut de fonctionnaire d'État des personnels, à la liberté pédagogique qui en découle, aux obligations de service, aux missions statutaires ; il n'est pas question d'accepter l'école du socle, les compétences en lieu et place des disciplines, et un statut à géométrie variable par « territoire ».

FO n'acceptera pas la territorialisation de l'école publique et le transfert des responsabilités de l'État aux régions et départements. FO n'acceptera pas que, sous couvert d'autonomie des établissements, toutes les règles statutaires soient remises en cause. FO n'accepte pas la création des emplois d'avenir professeur, contrats de droit privé en lieu et place des postes statutaires.

*« Avant la France, les responsables de l'éducation écossais ont organisé un grand débat sur l'avenir de l'école et ils ont progressivement mis en place un socle de connaissances et de compétences à acquérir par les élèves. Une obligation de résultats s'est imposée au système éducatif qui vise l'amélioration de l'efficacité. (...) Un accord a été obtenu entre le gouvernement et les organisations syndicales pour transformer le statut des enseignants. Ces derniers doivent 35 heures de service dans l'établissement moyennant un maximum de 22,5 heures dans la classe »<sup>1</sup>.*

S'il devait s'agir d'un modèle pour l'issue du grand débat sur l'école, FO s'y opposerait.

Pour la FNEC FP FO, la rentrée 2012 n'est pas achevée. Monsieur le Ministre a bien souligné que « l'école et le savoir ont été malmenés, maltraités ». Il faut agir : il est encore temps de donner un signe positif aux personnels en retirant la circulaire de rentrée Chatel, les contre-réformes contre lesquelles les personnels se sont mobilisés : STI, rythmes scolaires, stagiaires, ECLAIR, Livret Personnel de Compétences... et de geler les suppressions de postes.....

FO invite ses sections à multiplier les initiatives : les premiers postes de professeurs des écoles redonnés résultent de la mobilisation des personnels avec leurs organisations syndicales, ils sont un encouragement à poursuivre nos demandes à tous les niveaux.

Montreuil, le 25 septembre 2012.

<sup>1</sup> Revue du ministère de l'Éducation nationale, Education-Formations, portant sur « expérimentations : innovation, méthodologie, évaluation, mars 2012 ».